

Assemblée étudiante de l'Association facultaire étudiante en langues et communication

en date du 29 mars 2012

Au local DS-R510 à 9h30

Ordre du jour :

0. Procédures

1. État de la situation

1.1. Retour sur l'assemblée générale du certificat en français pour non-francophone

1.2 Retour en classe du certificat en anglais

1.3 Retour sur la semaine

1.4. Retour sur le congrès

2. Plan d'action

3. Budget

3.1. Subventions

3.2. Cotisation à la CLASSE

0. Procédures

0.1 D'ouvrir de l'assemblée à 9h48.

Proposée par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

0.2 Que Nicolas Vigneau et Alain Thibeault agissent respectivement à titre d'animateur et secrétaire d'assemblée.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté sans opposition

0.3 Que l'ordre du jour de l'assemblée étudiante soit le suivant :

0. Procédures

1. État de la situation

1.1. Retour sur la semaine

1.2. Retour sur le congrès

2. Plan d'action

3. Budget

3.1. Subventions

3.2. Cotisation à la CLASSE

Proposée par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : Ajouter le point « Retour en classe du certificat en anglais »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Amendement : Que le point « Budget » soit traité avant le point « Plan d'action »

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Rejeté par la majorité

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : *Adopté sans opposition*

1. État de la situation

1.1. Retour sur l'assemblée générale du certificat en français écrit pour non-francophones

1.1.1 *CONSIDÉRANT QUE les étudiant-e-s du certificat pour français écrit pour non-francophone se sont réunis en assemblée générale ce mercredi le 14 mars 2012;*

CONSIDÉRANT QUE plus de vingt pourcent (20%) des étudiant-e-s du certificat pour français écrit pour non-francophone étaient présent-e-s;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC reconnaisse la décision suivante, prise avec 97 personnes pour, 24 personnes contre et 5 abstention, que les cours du certificat pour français écrit pour non-francophone soient maintenus et que les étudiant-e-s qui souhaitent participer aux activités de grève ne soient pas pénalisé-e-s dans la mesure du possible.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

Amendement : Que soit ajouté « soient maintenu sauf pour les manifestations nationales »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté par la majorité

Proposition dilatoire : De passer immédiatement au vote sur l'amendement après les tours de parole.

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à la majorité (2/3)

Proposition dilatoire : De passer immédiatement au vote sur la proposition principale.

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité (2/3)

1.2 Retour en classe du certificat en anglais

1.2.1 Il est proposé de fermer le point 1.2 et de faire une proposition du retour en classe.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Amendement : De retirer « de faire une proposition du retour en classe ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté par la majorité

1.2.1 Il est proposé de fermer le point 1.2.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée sans opposition

1.3 Retour sur la semaine

1.3.1 Il est proposé une présentation de 5 minutes sur les actions de la semaine précédente ainsi que sur les actions à venir, suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : De retirer « sur les actions de la semaine précédente ainsi que ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté par la majorité

1.3.1 Il est proposé une présentation de 5 minutes sur les actions à venir, suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par XXX

Appuyé par XXX

1.4 Retour sur le congrès

1.4.1 Il est proposé une présentation de 5 minutes sur le dernier congrès de la CLASSE, suivie d'une période de questions et réponses.

Proposée par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

2. Plan d'action

2.1 CONSIDÉRANT l'entêtement du gouvernement Charest face à un mouvement de mobilisation sans précédent;

CONSIDÉRANT QUE cet entêtement n'est que symptomatique du mépris affiché de ce gouvernement envers le peuple du Québec dans des questions aussi diverses que : l'exploitation des ressources naturelles, la corruption généralisée, la spoliation du Grand Nord, les budgets antisociaux successifs ou la protection de la langue française les étudiant-e-s du certificat pour français écrit pour non-francophone se sont réunis en assemblée générale ce mercredi le 14 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE le ras-le-bol de plus en plus tangible du peuple québécois qui s'est de nouveau exprimé lors de la manifestation du 22 mars;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC se positionne en faveur d'un élargissement de la lutte actuelle à toutes les strates de la société civile, à commencer par les travailleuses et travailleurs; qu'afin d'atteindre cet objectif, que l'AFELC-UQAM encourage la CLASSE à lancer un appel à la mobilisation générale du peuple québécois, tout en travaillant de concert avec les groupes syndicaux, groupes communautaires et toutes autres organisations progressistes souhaitant participer à l'organisation d'une grève sociale générale; que l'AFELC-UQAM donne son appui à la tenue d'un forum social québécois; que le printemps étudiant devienne un printemps québécois.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

2.2 IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQAM participe à la manif-action nationale du 2 avril à Sherbrooke et qu'elle défraie les frais de transport pour les membres souhaitant y participer.

IL EST PROPOSÉ que lors de la journée du 4 avril, l'AFELC-UQAM participe à l'action de la Coalition opposée à la tarification des services publics ainsi qu'à la manifestation régionale montréalaise qui suit.

CONSIDÉRANT QUE 780 travailleurs-ses de Rio Tinto Alcan et leurs familles sont aujourd'hui affectés par un lock-out de leur employeur,

CONSIDÉRANT QUE ce conflit de travail s'inscrit dans une stratégie concertée des entreprises oligopolistiques de ce secteur visant notamment à réduire le niveau de production de l'aluminium afin de hausser le prix mondial de la matière,

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise continue de bénéficier des avantages de la vente de son électricité à Hydro-Québec en vertu de contrats secrets signés avec l'aval et la complicité du gouvernement,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer nos alliances avec le milieu associatif et syndical, d'élargir nos appuis auprès de la population, d'initier des actions de solidarité avec les travailleurs-ses du Québec dans une perspective de grève sociale et, finalement, de dénoncer activement les turpitudes du gouvernement Charest et, particulièrement, sa légendaire complaisance envers les intérêts et milieux financiers,

CONSIDÉRANT QUE des transports sont organisés à 18h vendredi et à 6h samedi,

IL EST PROPOSÉ qu'en accord avec les organistes-trices concerné-e-s, l'AFELC participe à la manifestation de solidarité avec les travailleurs-ses de Rio Tinto Alcan qui aura lieu le 31 mars à Alma.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

2.3 CONSIDÉRANT la volonté récente du Maire de Montréal, Gérald Tremblay, d'interdire le port de masques durant les manifestations;

CONSIDÉRANT QUE l'identité des individus leur appartient et qu'ils ont le droit de la dissimuler;

CONSIDÉRANT le contexte de criminalisation de la dissidence observé depuis plusieurs années au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le port d'un masque peut être motivé par une panoplie de raisons, allant de la critique de la vidéo-surveillance à la protection contre le profilage, en passant par la défense contre les gaz-poivre et les gaz lacrymogènes ou le simple cadre festif;

CONSIDÉRANT QUE certains policiers et certaines policières refusent souvent de s'identifier, malgré l'obligation prévue à l'art 5 al 2 du Code de déontologie des policiers [et policières] du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà, dans le Code criminel, le chef d'accusation « déguisement dans un dessein criminel » et que l'on ne doit pas condamner les personnes sur le seul chef de dissimuler leur visage;

CONSIDÉRANT le pouvoir discrétionnaire démesuré qu'un tel règlement accorderait aux forces de l'ordre.

Que l'AFELC s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.

Que l'AFELC participe à la « Grande Mascarade » à 12h00 dans les rue de Montréal le 29 mars 2012.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à la majorité

3. Budget

3.1. Subventions

3.1.1 IL EST PROPOSÉ une plénière de 15 minutes sur les différentes structures possibles pour l'attribution de subventions au sein du conseil de grève.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

3.1.2 IL EST PROPOSÉ que le budget de grève soit géré dans le conseil de grève ce dernier devant être annoncé et publicisé sur le site AFELC au moins cinq jours en avance et qu'il y est un quorum de dix étudiant-e-s de l'AFELC.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

Amendement : D'ajouter: « Que les modalités générales suivantes pour les projets soient respectées : Le projet doit être soumis par un membre de l'AFELC ; Une demande écrite officielle devra être fournie ; La demande ne doit pas dépasser 750\$; Un court descriptif du projet devra être fourni ; Un détail du budget devra être fourni ; Les dépenses non-admises par l'AFELC pour les demandes de subventions seront les mêmes que pour les subventions générales ; Le projet doit respecter les mandats et valeurs de l'AFELC telles que votés en assemblées. de faire une proposition du retour en classe ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

Sous-amendement : Rayer: « le projet doit respecter les mandats et valeurs de l'AFELC telles que votés en assemblées. ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

Proposition dilatoire : De passer immédiatement au vote sur l'amendement sous-amendé.

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité (2/3)

3.1.2IL EST PROPOSÉ que le budget de grève soit géré dans le conseil de grève ce dernier devant être annoncé et publicisé sur le site AFELC au moins cinq jours en avance et qu'il y est un quorum de dix étudiant-e-s de l'AFELC que les modalités générales suivantes pour les projets soient respectées : Le projet doit être soumis par un membre de l'AFELC ; Une demande écrite officielle devra être fournie ; La demande ne doit pas dépasser 750\$; Un court descriptif du projet devra être fourni ; Un détail du budget devra être fourni ; Les dépenses non-admises par l'AFELC pour les demandes de subventions seront les mêmes que pour les subventions générales.

Proposition dilatoire : De passer immédiatement au vote sur la proposition tel qu'amendée.

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité (2/3)

3.1.3 CONSIDÉRANT QUE le Fil rouge participe activement au mouvement de grève depuis plus de 5 semaines; CONSIDÉRANT QUE les actions de grève se multiplient et nécessitent des moyens financier;. CONSIDÉRANT QUE le Fil doit, en ce moment, passer par les exécutants de l'AFELC et le comité de grève pour le financement de chacune de ses actions.

Il est proposé que les membres de l'AFELC votent un budget de 3 000\$ qui sera attribué au Fil rouge pour la grève 2012. En échange, les membres du Fil devront conserver des traces de toutes leurs dépenses. De plus, les objets réutilisables ou non utilisés seront rendus à l'AFELC à la fin du conflit. L'argent non utilisé sera aussi rendu à l'AFELC-UQAM à la fin du conflit.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

Amendement : Que soit ajouté « selon les normes comptables sans affecter le budget actuel du comité de mobilisation »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté par la majorité

Proposition dilatoire : De passer immédiatement au vote sur l'amendement et la proposition principale

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à la majorité (2/3)

Il est proposé que les membres de l'AFELC votent un budget de 3 000\$ qui sera attribué au Fil rouge pour la grève 2012 selon les normes comptables sans affecter le budget actuel du comité de mobilisation. En échange, les membres du Fil devront conserver des traces de toutes leurs dépenses. De plus, les objets réutilisables ou non utilisés seront rendus à l'AFELC à la fin du conflit. L'argent non utilisé sera aussi rendu à l'AFELC-UQAM à la fin du conflit.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté par la majorité

3.2. Subventions

3.2.1 IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQAM offre une cotisation volontaire de 8 000\$ à la CLASSE sans que le montant affecte le budget du comité de mobilisation.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Amendement : Que soit biffé « une cotisation volontaire de 8 000\$ » et d'ajouter « une cotisation de 1\$ par membre de l'AFELC »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Accepté sans opposition

3.2.1 IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQAM offre une cotisation de 1\$ par membres de l'AFELC à la CLASSE sans que le montant affecte le budget du comité de mobilisation.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Accepté sans opposition

Une vérification du quorum a été demandé à l'animateur et a été constaté à 12h49.

5. Levée

5.1 Que l'assemblée soit levée à 12h52.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté sans opposition